CHAPITRE 1 : RESUME NON TECHNIQUE

Le résumé non technique reprend les éléments de l'étude d'impact de manière synthétique, claire et concise.

A sa lecture, il permet de comprendre les lignes directives du projet d'aménagement du quartier de Grima sur la commune de Beausoleil, dans le département des Alpes Maritimes.

Il éclaire tout lecteur, spécialiste ou non, des effets du projet sur l'environnement et des mesures prises par le Maître d'Ouvrage afin de supprimer réduite ou compenser les impacts.

Situation du projet

Le projet concerne l'aménagement d'un nouveau quartier résidentiel sur l'actuel site de Grima. Il se situe sur la commune de Beausoleil (département des Alpes Maritimes), au Nord-Ouest du territoire communal. Il a fait l'objet d'études préalables techniques et architecturales qui ont permis de valider les principes de terrassements et de construction en vue de déposer une demande de permis de construire.

AMENAGEMENT DU QUARTIER GRIMA A BEAUSOLEIL (06)
Plan de situation du périmètre de projet

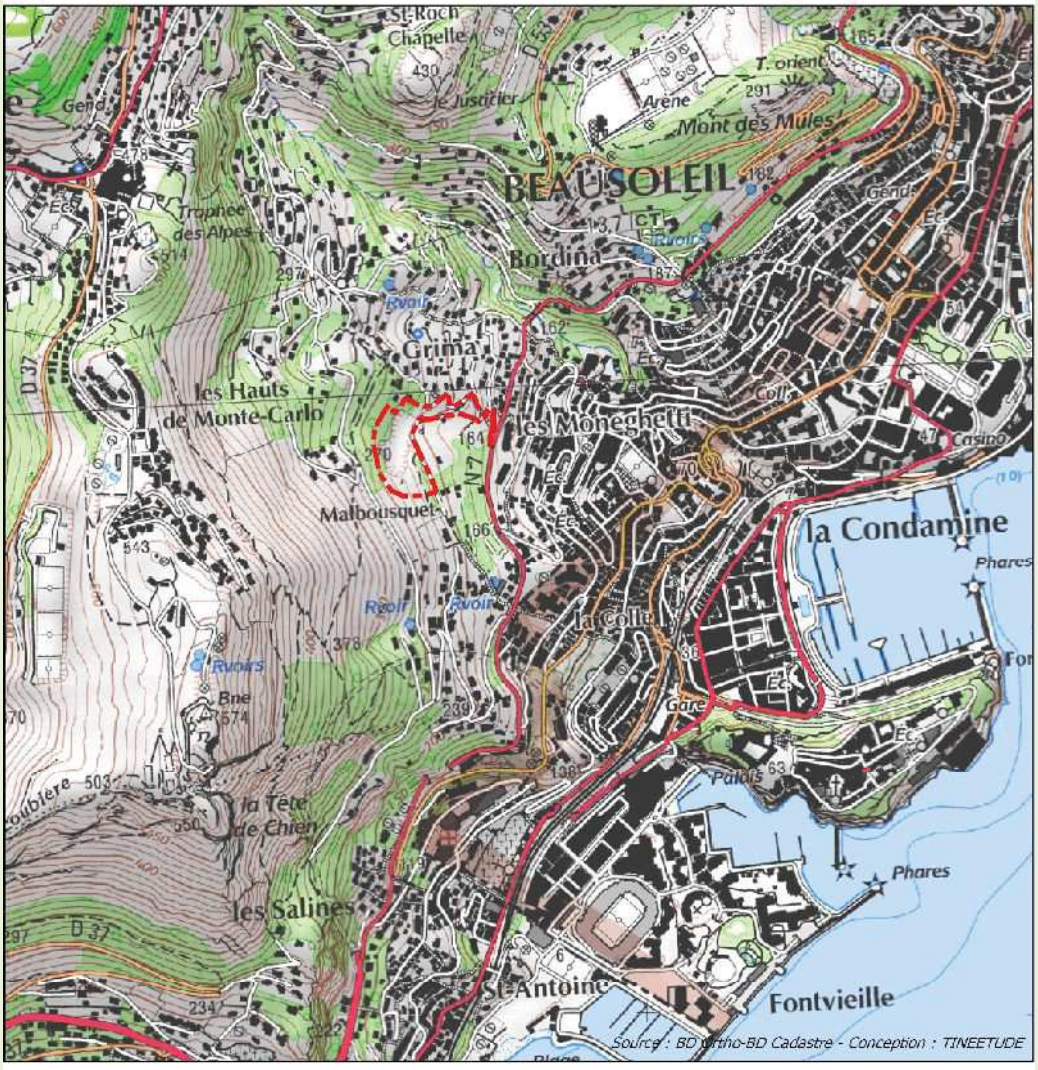

AMENAGEMENT DU QUARTIER GRIMA A BEAUSOLEIL (06)
Plan de situation du périmètre de projet-Vue aérienne

Légende

Périmètre de projet

0 20 40 60 m

Description du projet
Le projet se situe sur le secteur de Grima au sein de la commune de Beausoleil. Il consiste en l'aménagement :
- d'environ 125 logements pour la résidence séniors en accession libre qui sera gérée par la société AEGIDE DOMITYS

- d'environ 134 logements locatifs sociaux. Ces logements vendus en VEFA seront gérés par un bailleur social.

- de locaux et espaces communs aux deux résidences qui seront aménagés, permettant une utilisation partagée des services de la résidence service seniors en accession libre.

- des places de stationnement en sous-sol et en extérieur pour un total d'environ 217 places.

La spécificité de ce concept réside dans la volonté de générer du lien social entre les habitants des deux produits immobiliers ainsi qu'une économie de projet en proposant une mixité de services et une mutualisation de certains espaces/activités de la résidence séniors libre.

Etat actuel de l'environnement

Le **périmètre d'étude** correspond à l'emprise du projet et des zones de travaux nécessaires à la réalisation de ce dernier. Les parcelles situées en partie haute sont situées à l'emplacement d'une ancienne carrière. Elles accueilleront les logements ainsi que les parkings sous-sol. Les parcelles situées en partie basse permettront un élargissement de la voirie actuelle et la création d'une portion de voie nouvelle.

***Le cadre réglementaire à considérer**
Le projet devra être compatible avec les schémas, plans et programmes suivants :
*Schéma Directeur de Gestion et d'Aménagement Rhône Méditerranée
*le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beausoleil (zonage et servitudes)
*le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région PACA
*la Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes Maritimes
*le Schéma de Cohérence territorial de la Communauté d'agglomération de la Riviera Française

***L'état initial du milieu physique**

Climatologie
Le territoire de Beausoleil est soumis à un climat très variable d'un site à un autre. En raison de la proximité de la mer Méditerranée et des sommets alpins, les températures et les précipitations varient fortement d'une vallée à une autre. A proximité immédiate du littoral, Beausoleil est soumis à un climat méditerranéen. Les caractéristiques générales du climat sont des précipitations maximales au printemps et en automne.

Topographie
Le secteur d'étude s'insère dans une ancienne carrière formant un arc de cercle ouvert vers la mer. La route d'accès descend progressivement pour arriver sur la RD6007 en contrebas.

Géologie
Le secteur d'étude se situe au sein d'une formation géologique datant du secondaire : j8-9 Malm supérieur indifférencié.

Hydrogéologie
La masse d'eau souterraine dans laquelle le projet se situe appartient au Domaine plissé du bassin versant du Var et des Paillons. La qualité de cette masse d'eau est qualifiée de Bon Etat.
Aucun captage en eau potable n'est présent au sein de ce périmètre d'étude.

Hydrologie de surface
Le périmètre d'étude se situe en dehors de bassin versant présentant un cours d'eau permanent.
Les objectifs du SDAGE doivent permettre d'acquérir une gestion concertée du bassin versant en termes de qualité et de quantité de la ressource en eau.

Risques naturels et technologiques
Le périmètre d'étude se situe :
-au sein d'une zone bleue - Risques mouvement de terrain,
-en partie au sein d'une zone à aléa moyen de retrait-gonflement d'argile,
-en dehors des risques inondation,
-en dehors des zones à risques incendies.

*** L'état initial du milieu naturel :**

Périmètre de protection et de sensibilité
Le site d'étude se situe :
-En dehors du réseau Natura 2000
-En dehors du réseau ZNIEFF
-En dehors des zones humides
-Dans le site inscrit « Littoral de Nice à Menton ».
Le projet sera donc soumis à déclaration.

Enjeux biodiversité :
-Habitats artificiels et naturels : enjeu vis-à-vis des habitats favorables à la faune.
-Aucune plante protégée : aucun enjeu floristique, sauf pour certaines orchidées patrimoniales.
-Abondance des espèces exotiques envahissantes
-Enjeu fort pour les chiroptères et les reptiles
-Enjeu avéré pour l'avifaune nicheuse
-Enjeu modéré pour les insectes et mollusques patrimoniaux.

Continuités écologiques :
Le site d'étude n'est concerné par aucun élément de la Trame Verte et Bleue (TVB) ou du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).
Cependant, le projet peut être adapté pour intégrer une continuité écologique entre les espaces naturels à l'Ouest et les milieux en contrebas de la carrière permettant aux espèces de circuler entre les réservoirs de biodiversité.

*** L'état initial du milieu paysager :**

Les grandes unités paysagères
Le secteur de Grima se situe au sein de l'entité paysagère générale « Sous les corniches » et dans l'unité paysagère « De Nice à Monaco » classée à l'atlas des paysages du département des Alpes Maritimes.
Sur le secteur d'étude : les enjeux paysagers sont de maintenir le point de vue remarquable depuis la parcelle qui recevra le projet et de conserver en dessous du projet de construction les espaces arborés, de conserver la limite de l'urbanisation autour de la parcelle directement en contact avec les zones naturelles existantes en évitant tout mitage qui pourrait dégrader le paysage de la commune.

Le paysage au sein du périmètre d'étude
Le paysage est le résultat de l'évolution naturelle et de l'action de l'homme sur la nature. En effet, le point de vue depuis le secteur d'étude reste remarquable sur la mer et sur le littoral qui est nettement marqué par une urbanisation dense en trois dimensions, étalement urbain et construction en hauteur notamment sur la Principauté de Monaco.
Au sein du périmètre d'étude, les paysages sont à la fois ouverts et fermé. En effet, depuis l'intérieur de la carrière, le paysage reste très fermé de par la présence de falaises et de boisement et pots d'Oliviers qui cachent les perspectives vers l'extérieur du périmètre. En bordure de la carrière, on peut commencer à apercevoir les vues lointaines sur le littoral et sur la mer, ainsi que vers l'aplomb des falaises.

***L'état initial du milieu humain :**

Les réseaux :
Le périmètre d'étude :
-est raccordée au réseau d'eau potable,
-est raccordé au réseau de collecte des eaux usées traitées par la station d'épuration de Monaco via un collecteur communal
-présente un réseau viaire existant : route nationale et route de Grima.

Les transports
La commune de Beausoleil est desservie par des lignes du réseau départemental TAM. Le secteur de Grima pourra être raccordé au réseau existant grâce à un accès direct à la moyenne corniche.

Les stationnements
Le périmètre d'étude présente des stationnements le long essentiellement de la route de Grima.

Les activités économiques
La commune présente des activités économiques très diversifiées mais peu développées dans le tourisme malgré un intérêt de la commune de par sa proximité avec Monaco.

La démographie
La commune présente une démographie faible mais régulière. La taille moyenne des ménages reste faible d'année en année. On observe une migration de la population à l'extérieur de l'hyper-centre avec des ménages qui se resserrent en centre-ville et d'autres qui croissent en périphérie.

L'habitat et le logement
Concernant le quartier de Grima, le secteur de l'ancienne carrière n'est pas bâti, mais se situe au sein d'un quartier résidentiel.

La gestion des déchets
La Communauté d'agglomération de la Riviera Française collecte les déchets sur l'ensemble de la commune de Beausoleil puis les transfère vers le centre de traitement de déchets du SMED en vue de la valorisation des déchets ménagers et assimilés ainsi que des déchets recyclables.

Le potentiel énergétique
La consommation énergétique de la commune est essentiellement liée au secteur du transport et au secteur résidentiel. La production d'énergie est liée aux installations domestiques pour moins de la moitié de l'énergie produite, mais reste très marginale.

***L'état initial du cadre et de la qualité de vie :**

L'ambiance acoustique
Cette ambiance acoustique liée essentiellement aux nuisances sonores provenant des trafics routiers qui reste localisées sur les axes principaux comme la route nationale en contrebas du quartier de Grima. Au cœur de l'ancienne carrière, très peu de nuisance peuvent être observées.

La qualité de l'air
On estime que l'influence du trafic routier sur la qualité de l'air est assez conséquente sur certains axes routiers ce qui induit une qualité de l'air moindre en période critique de pic de pollution au niveau de la route nationale.
Il est important que les projets d'aménagements sur le territoire de Beausoleil promeuvent un développement aux incidences négligeables en ce qui concerne les pollutions atmosphériques, l'enjeu étant de préserver et de contrôler l'installation de nouvelles sources de pollutions.

La pollution lumineuse
Sur le territoire de Beausoleil, la pollution lumineuse s'étale sur l'ensemble des zones urbaines présentant à la fois des voies publiques et des aires urbaines habitées denses. Il faudra cependant conserver la qualité de la trame noire existante autour des secteurs urbanisés présentant des pollutions lumineuses avérées, en évitant toute installation inutile pour la sécurité des usagers et pouvant impacter le cycle de vie biologique de la faune locale.

La pollution des sols et des sous-sols
La commune de Beausoleil ne présente pas de site ayant été pollué du fait de pollution industrielle ou d'exploitation de minerai sur le territoire.

Evolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet

Cette étude des perspectives d'évolution de l'environnement doit permettre de faciliter la démarche d'évaluation, en aidant à l'identification et la hiérarchisation des enjeux environnementaux, et en repérant les leviers d'action possibles pour le projet évalué.

***Environnement physique**

CLIMAT		
Situation actuelle		**Tendances**
Climat méditerranéen à tendance doux et humide		Changement climatique augurant (selon certaines études) : - une hausse des températures, - une modification du cycle des températures, - une augmentation des phénomènes climatiques extrêmes et aléatoires.
Étés chauds et sec, et hivers tempérés et humides.		
Précipitations peu fréquentes en été mais brutales (orages). Importants épisodes pluvieux en automne.		

TOPOGRAPHIE - GEOLOGIE		
Situation actuelle		**Tendances**
Corniche de la Riviera en limite du littoral méditerranéen Complexe marno-calcaire		Pas de modification de la topographie et de la géologie.

EAUX SOUTERRAINES		
Situation actuelle		**Tendances**
Masse d'eau souterraine liée au Paillon État quantitatif : bon état quantitatif de la nappe.		Pas de modification de la qualité des eaux.
État qualitatif : bon état qualitatif de la masse d'eau, mais très sensibles aux pollutions.		

EAUX SUPERFICIELLES		
Situation actuelle		**Tendances**
Réseau hydrographique constitué par le bassin versant du vallon de la Noix formant un cours d'eau temporaire enterré au sein du périmètre d'étude.	⬌	Pas de modifications du réseau hydrographique.
État écologique de la masse d'eau : bon état.	⬌	Des mesures sont mises en œuvre pour atteindre l'objectif du bon état chimique reporté à l'horizon 2021. L'état restera identique à la qualité à l'état initial.
État chimique de la masse d'eau : bon état.	⬌	
Variations saisonnières de débits importantes (étiages en été et crue potentiellement torrentielle en automne ou lors d'orages).	↗	Les phénomènes climatiques à l'origine des assecs et des crues pourraient être plus fréquents et plus extrêmes, en raison des modifications du climat.

RISQUES		
Situation actuelle		**Tendances**
Le secteur présente des risques naturels liés aux mouvements de terrain (retrait et gonflement d'argile, aléa mouvement de terrain).	⬌	Les risques restent inchangés tant que les secteurs à risques ne sont pas construits et ne présentant pas de populations supplémentaires pendant les saisons risquées.
Risque sismique moyen.	⬌	Les règles de construction parasismiques permettent d'éviter d'augmenter le risque.

*Environnement biologique

ESPACES NATURELS PROTEGES ET INVENTAIRES PATRIMONIAUX		
Situation actuelle		**Tendances**
Le site d'étude se situe : • En dehors du réseau Natura 2000 • En dehors du réseau ZNIEFF • En dehors des zones humides • Dans le site inscrit « Littoral de Nice à Menton ». Le projet sera donc soumis à déclaration.	⬌	Pas de projet de mise en protection de la commune.

BIODIVERSITE		
Situation actuelle		**Tendances**
- Présences d'habitats favorables aux orchidées patrimoniales, présence d'oliviers en pots avec cavités (abri pour certaines espèces), présence de ruines et cavités favorables aux reptiles et présence de pelouses à Orpin. - Présences d'espèces protégées (Chiroptères dans les falaises, reptiles comme l'Hémidactyle dans les murs et ruines sur le contrebas de la carrière, Azuré des Orpins patrimonial, Ecureuil roux …)	⬌	Pas de projet de modification des espaces naturels induisant des modifications/destructions des habitats naturels et des espèces présentes dans ces milieux.

RESEAU ECOLOGIQUE		
Situation actuelle		**Tendances**
Le site d'étude n'est concerné par aucun élément de la Trame Verte et Bleue (TVB) ni du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Cependant, le projet peut être adapté pour intégrer un corridor en pas japonais permettant aux espèces volantes de circuler entre deux réservoirs de biodiversité.	⬌	Conservation des espaces naturels.

*Paysage et patrimoine

Paysage de l'aire d'étude		
Situation actuelle		**Tendances**
Le paysage urbain en fond de vallon en lien avec les coteaux et le littoral monégasque.		La physionomie paysagère sur le secteur d'étude restera inchangée dans la mesure où les espaces formant l'aire d'étude sont ouverts et urbanisés aujourd'hui.
Patrimoine		
Situation actuelle		**Tendances**
		Pas de modification du patrimoine.

*Dynamique humaine

CONTEXTE URBAIN		
Situation actuelle		**Tendances**
L'occupation des sols se compose de routes et parcelles avec jardins et habitations individuelles.		L'occupation des sols reste inchangée à terme en l'absence de projet.
Le secteur est alimenté en eau potable par le réseau communal.		Pas de modification particulière.
La commune comprend un zonage d'assainissement collectif qui peut se connecter au secteur d'étude.		Les modifications du réseau se feront au gré des évolutions des secteurs constructibles qui nécessiteront des aménagements d'assainissement des eaux usées en conséquence.
Collecte sélective et valorisation des déchets gérées par le CARF.		La tendance est à l'amélioration des volumes collectés (baisse des volumes de déchets ménagers, mais augmentation des volumes de déchets à recycler et valoriser).
Une dépendance aux véhicules motorisés et une utilisation des transports en commun très limitée.		Accroissement de la motorisation des ménages si le réseau de transport en commun ne se développe pas.
Amélioration des cheminements doux Transport en commun départemental et intercommunal		Réseau de transport en commun passant à proximité du périmètre d'étude
Le secteur résidentiel et celui des transports sont les plus consommateurs en énergie.		L'augmentation du prix des ressources fossiles incite à la limitation de la consommation.
La commune présente des initiatives visant à limiter la consommation énergétique, et à développer les énergies renouvelables.		Le potentiel énergétique de type photovoltaïque important sur la commune.
QUALITE DU CADRE DE VIE		
Situation actuelle		**Tendances**
Air de bonne qualité.		Pollutions issues des transports terrestres.
Ambiance sonore assez modéré le long des boulevards et avenue, et modéré au cœur du périmètre d'étude, exempt de voirie.		Evolution faible du paramètre au vu des activités et trafics faibles d'aujourd'hui sur la commune. Absence de source de nuisance sonore de type industrie ou ICPE
La commune présente tous les atouts pour une santé et une salubrité publique optimale.		La préservation, voire l'amélioration de la qualité du cadre de vie, renforcera cette tendance.
Le territoire Beausoleil reste impacté par les émissions de pollution : pollution accidentelle des sols et des eaux, pollution lumineuse liée à l'éclairage public, etc.		A termes les risques resteront identiques avec une évolution certaine des constructions et de la fréquentation du site.

Incidences de la vulnérabilité aux risques d'accidents ou de catastrophes majeurs

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique de fréquence faible, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. Ils peuvent être naturels, technologiques ou liés aux risques relatifs aux activités humaines sur un secteur donné.
Le tableau suivant présente **les risques d'accident et de catastrophes majeures** auxquels le projet peut être soumis et les incidences négatives notables attendues sur l'environnement :

Peut… **Le risque d'accident ou de catastrophe** **Lié aux ….**	**Nuire à la circulation des usagers**	**Nuire à la sécurité des usagers**	**Dégrader les structures et infrastructures**	**Nuire aux riverains et à leur environnement**
Inondation	Le projet se situe en dehors des zones à risques d'inondation. En cas d'événement, le secteur sera préservé au vu de la topographie du site et de sa localisation dans le bassin versant hydrographique		Le projet prévoit des moyens de collecte et de gestion des eaux pluviales favorisant la préservation des bâtiments, des voiries et revêtement des sols.	Le projet prévoit des bassins de rétention qui limiteront les risques d'inondation à l'aval en cas de catastrophe
Mouvement de terrain	Une partie des voies de circulations se situent en dehors des zones à risque de chute de blocs et de mouvement de terrain. Des moyens de parade et de préservation des falaises contre ces chutes ont été mis en œuvre au stade de la conception du projet.	Les bâtiments ont été implantés en zone bleue à risque de mouvement de terrain. Les moyens mis en œuvre au stade de la conception du projet évitent tout accident sur les populations.	Les voies de circulation ainsi que les bâtiments sont protégés par des système de protection des falaises et des moyens de parades contre la dégradation des zones aval.	Les riverains et leur environnement ne sont pas directement concernés par les risques de chute de blocs provenant du secteur d'étude.
Tempête	Les événements de tempête peuvent induire des décrochements de matériel sur les bâtiments, des chutes d'arbres ou autres ce qui induit la génération d'obstacles à la circulation sur les voiries.	De la même manière, les objets ou branches ou autres transportés lors d'une tempête peuvent générer des accidents au sein de la zone bâtie du projet.	La tempête induit des dégradations du matériel constituant la structure des bâtiments ou de la signalisation.	Les objets, matériaux et obstacles peuvent se déplacer lors de la tempête et se déposés autour du projet, sur d'autres parcelles. Cela induit des nuisances pour les riverains et leur environnement.
Submersion marine	Le projet se situe en dehors des zones à risque de submersion marine.			Le projet prend en compte les eaux pluviales provenant des surfaces aménagées ce qui ne viendra pas aggraver les éventuelles situations de catastrophe à l'aval du projet, au sein de la bande littorale pouvant être impactée par les risques de submersion marines.
Feu de forêt	Lors d'un feu de forêt, les voies de circulations seront coupées jusqu'à la maitrise de l'incendie.	Lors d'un feu de forêt, les bâtiments pourront être évacués évitant les risques sur la population.	Le feu pouvant se propager sur les voies et les bâtiments, des risques forts de destructions sont attendus dans ce cas.	De même que le feu peut se propager sur les parcelles voisines et produire les mêmes effets que ceux observés sur le secteur du projet.
Risques technologiques	Le projet se situant en dehors de zones à risques technologiques majeurs, les accidents ou incidents sont très peu probables sur un secteur localisé. Mais lors d'une catastrophe générale provenant d'un périmètre éloigné, ce sera l'ensemble du département sui pourra être touché.			

Solutions de substitution raisonnables

Au vu d'un tel projet répondant à une demande économique, s'inscrivant dans une zone déjà construite et au vu des problèmes de circulation en entre d'agglomération de Monaco et en centre-ville de Beausoleil, le quartier de Grima reste secteur favorable pour l'implantation d'un nouveau quartier dans la mesure où les réseaux ainsi que les voiries sont existants et que le site constitue une ancienne carrière en friche déjà très anthropisée.
C'est pourquoi, le lieu d'implantation d'un tel projet en lien avec le littoral et la corniche a été retenu et le projet a donc pu être étudié de manière précise.
Le Maître d'Ouvrage dans sa réflexion globale du projet a réalisé des études architecturales et techniques de la construction et d'aménagement du quartier de Grima.
Les études en amont ont permis de mettre en avant un projet le moins impactant pour l'environnement au regard des contraintes techniques existantes à savoir :
-la topographie : les profils de terrassement ont été revus de manière à minimiser les déblais et les mouvements de sols,
-la voirie existante,
-le foncier,
-les risques de mouvement de terrain,
-les besoins en logements (sociaux notamment).
Au travers la présente étude d'impact et au cours des différentes réunions techniques entre Maître d'ouvrage, aménageur et bureau d'études en environnemental, le projet retenu parait le plus adapté aux différentes contraintes environnementales identifiées.

Eléments complémentaires sur les infrastructures de transport

***Conséquences prévisibles du projet sur le développement de l'urbanisation**

D'un point de vue circulation et sécurité, le projet apporte des effets positifs sur la fluidité du trafic et l'accès au quartier de Grima. Le confort de l'infrastructure réaménagée sera nettement amélioré pour les riverains et les usagers. Le projet correspondant principalement au développement de l'urbanisation du site, la nouvelle infrastructure répondra tout à fait au besoin de la nouvelle population qui s'installera au sein du quartier de Grima.
Le projet ainsi que l'infrastructure ne participeront pas au développement de l'urbanisation du secteur autres que celles induits par le programme envisagé.
La déclaration de projet ne vise pas à étendre l'urbanisation au-delà du périmètre défini.

***Enjeux écologiques et risques potentiels liés aux aménagements fonciers, agricoles et forestiers :**

Le projet induit une consommation d'espaces naturels modérée et modifie partiellement les habitats en contrebas de la zone construite notamment au niveau de la route réaménagée.
Aucune surface agricole ni zone d'exploitation forestière n'est touchée, réduisant d'autant l'impact du projet sur ces thématiques. De plus, la parcelle située en contrebas du secteur du projet sera aménagée en parc paysager, en compensation des constructions qui seront faites au sein de l'ancienne carrière.

***Analyse des coûts collectifs des pollutions et nuisances et des avantages induits pour la collectivité :**

L'analyse des résultats des calculs montre qu'à l'horizon 2030, le projet n'aura pas d'incidence sur les coûts liés à l'effet de serre.
Même si le trafic augmente progressivement, les émissions polluantes des véhicules, en raison des progrès technologiques et du renouvellement du parc automobile, diminuent globalement d'année en année.
Le projet n'a donc pas d'effet sur la qualité de l'air ni sur la consommation énergétique.

***Description des hypothèses de trafic, des conditions de circulation et des méthodes de calcul utilisées pour les évaluer et en étudier les conséquences :**

Le projet d'aménagement du quartier résidentiel à Beausoleil (06) a pour objet la construction d'un programme immobilier comprenant des logements (125 logements pour la résidence sénior et 134 logements locatifs).
La voie d'accès (voie communale) sera réaménagée afin de faciliter l'accessibilité au projet. On note cependant que le trafic sur cette voie est quasi nul car elle constitue une impasse et qu'il augmentera avec le projet mais de façon non-significative.
Hypothèse de calcul du trafic routier à terme : on restera sur des taux de trafics très faibles (pas de données de trafic, mais on peut l'estimer à quelques **centaines de VL par jour**). (Cf Annexes 5 Volet air et annexe 6 Volet Bruit)

Analyse des incidences sur l'environnement en phase de chantier

***Incidences sur le climat**

Le projet, de petite échelle, n'aura pas d'impact direct notable sur la climatologie régionale et locale, en phase chantier. Les caractéristiques techniques du projet d'aménagement de la voirie sur moins d'un kilomètre et des bâtiments sur moins de 2 ha n'auront pas d'effet sur les mouvements d'air, les températures ou encore sur les phénomènes de formation de brouillard.

***Effets temporaires sur les déchets**

Le chantier est générateur de résidus de toute nature liés à l'utilisation de matériaux et de consommables. L'impact visuel lié, d'un part, au stockage des déchets à la vue de tous dans le secteur du chantier, et d'autre part, à la dispersion probable des emballages (déchets emportés par le vent) peut ne pas être négligeable selon la gestion adoptée du chantier et de ses déchets induits.

***Effets temporaires sur les eaux superficielles et souterraines**

Les risques proviennent :

⇒ Des matériaux nécessaires au fonctionnement des véhicules et aux travaux (fuel, hydrocarbures, matériaux bitumineux),

⇒ Des déchets issus des travaux, (décapage des sols, terrassements, boues de chantier et entreposage de déchets sur une longue période, dégradant les sols et l'aquifère),

⇒ Des poussières émises qui se déposent sur le sol et sont entraînées par les eaux de ruissellement (lessivage des sols se traduisant par la production de matières en suspension dans le réseau hydrographique).

Cette pollution est miscible à l'eau, elle ruisselle et/ou s'infiltre dans le sol pour atteindre le milieu naturel. Cette pollution constitue un effet temporaire sur le milieu hydrologique, durant la phase chantier.

***Effets sur la géologie et la gestion des sols**

Le déplacement de matériaux et de déblais au niveau des voies de circulation : Le terrain étant relativement plat, il y aura peu de terrassement et donc de volume de terre déplacée.

***Effets des travaux sur les risques naturels**

Les travaux de terrassement et de construction induisent :

-des risques pouvant aggraver les glissements de terrain et de chute de blocs liés aux falaises, mais éviter de par le choix de l'implantation des bâtiments en retrait par rapport au front de taille et l'installation de mesures de parades.

-une modification temporaire des écoulements superficiels,

-d'éventuelles créations d'obstacles au bon écoulement des eaux pluviales.

***Effets temporaires sur les milieux naturels**

<u>Les habitats, la flore et la faune impactés par le projet :</u>

Au vu des enjeux de la biodiversité identifiés lors des prospections de terrain (Cf. annexe 2 – Etude BUROTIKA) et de l'analyse de l'état de lieux de la faune, de la flore et des habitats naturels, l'évaluation des impacts du projet de d'aménagement du secteur de Grima et de la requalification de la voie d'accès est précisée par espèce ci-dessous dans un tableau synthétique :

ENJEUX	NOM COMPLET	CLASSE	IMPACT DU PROJET
FORT	Ophrys massiliensis	Flore	MOYEN
MOYEN	Espèces envahissantes		
FAIBLE	Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Oiseaux	FAIBLE HORS PERIODE DE REPRODUCTION
FAIBLE	Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820		
FAIBLE	Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)		
FAIBLE	Serinus serinus (Linnaeus, 1758)		
FAIBLE	Lophophanes cristatus (Linnaeus, 1758)		
FAIBLE	Parus major (Linnaeus, 1758)		
FAIBLE	Regulus ignicapilla (Temminck, 1820)		
FAIBLE	Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)		
FORT	Otus scops (Linnaeus, 1758)		
FAIBLE	Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)		
FAIBLE	Sylvia melanocephala (Gmelin, 1789)		
FAIBLE	Turdus merula Linnaeus, 1758		
FAIBLE	Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)		
FAIBLE	Picus viridis Linnaeus, 1758		
FAIBLE	AVIFAUNE MIGRATRICE		FAIBLE OUNUL
FORT	Cochlostoma macei (Bourguignat, 1869)	Mollusque	POTENTIELLEMENT FORT
TRES FORT	CHIROPTERES	Mammifère	MOYEN A FORT
TRES FORT	Sciurus vulgaris		MOYEN
MOYEN	Hyla meridionalis Boettger, 1874	Amphibien	MOYEN
FORT	Malpolon monspessulanus (Hermann, 1804)	Reptile	POTENTIELLEMENT FORT
TRES FORT	Hemidactylus turcicus (Linnaeus, 1758)		POTENTIELLEMENT FORT
MOYEN	Tarentola mauritanica (Linnaeus, 1758)		MOYEN
MOYEN	Podarcis muralis (Laurenti, 1768)		MOYEN
FORT	Scolitendides orion	Insecte	FORT

AMENAGEMENT DU QUARTIER GRIMA A BEAUSOLEIL (06)
Impacts sur la biodiversité

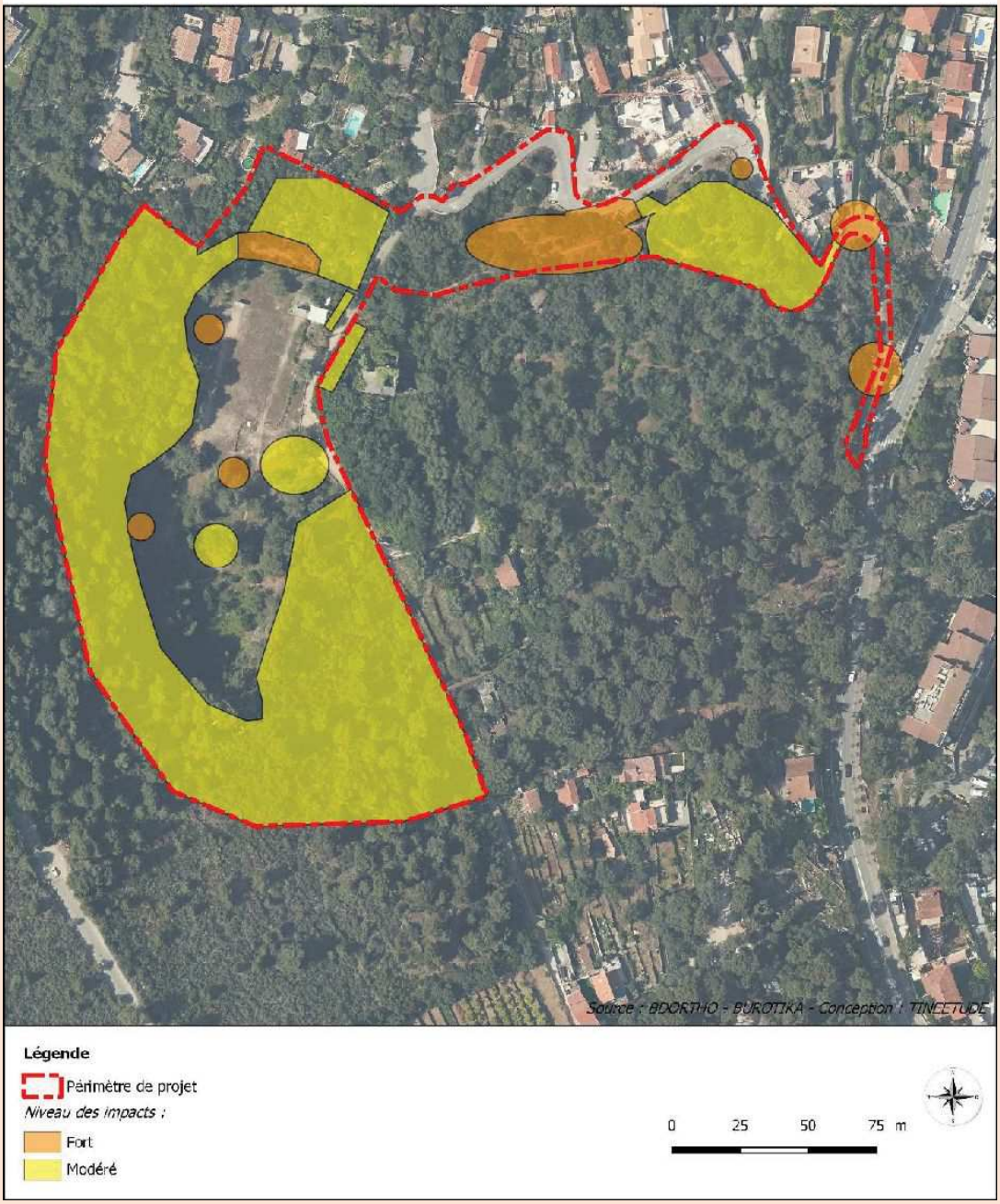

L'emprise du d'aménagement traverse des zones ayant des enjeux forts donc induit des impacts forts à moyen selon les milieux traversés. Selon les espèces et leurs habitats naturels, les impacts peuvent être évités mais pas pour toutes les espèces observées au sein du périmètre d'étude et de sa zone d'influence.

Les travaux qui impacteront les espèces et les habitats sont principalement :

-les défrichements des espaces végétalisés devant être aménagés à terme,

-les terrassements liés aux fondations et aux parkings des futurs bâtiments, ainsi qu'à la voie d'accès au quartier,

-la création de parking, de voie roulable et de chemin piéton,

-la mise en sécurité des falaises de la carrière par la pose de système de protection contre les chutes de blocs.

Le projet Grima impacte une très faible partie de la flore patrimoniale sans possibilité de mise en défens. Il s'agit de 210 pieds d'Himantoglossum robertianum (0,5% des pieds de la Zone d'inventaires).

La faune protégée ou patrimoniale sensible au projet située dans la zone impactée est constituée de 24 espèces dont 3 espèces de chiroptères au moins. Des mesures d'évitement peuvent être mises en œuvre afin d'atténuer voire d'éviter les éventuels impacts pressentis.

***Effets sur le milieu humain**
Le projet se situe au sein d'un quartier résidentiel en partie déjà urbanisé. La RD6007 en contrebas du quartier génère des nuisances sonores à l'état initial. Au cœur du quartier, l'ambiance acoustique est plutôt calme car il n'y a pas de voirie ni de trafic lié au transport terrestre.

Les nuisances potentielles concerneront :
- Le **bruit** généré par la circulation de véhicules d'approvisionnement, des engins de chantier et la manipulation du matériel sur la route départementale et traversant le centre village.
- Le **trafic supplémentaire** induit au cœur du quartier du fait des engins de chantier qui utiliseront les voies internes au projet (acheminement du matériel, véhicules du personnel des entreprises du chantier...). Ce trafic peut augmenter le risque d'accident.
- Les **poussières** générées par l'évolution des engins sur le site des travaux, ainsi que les véhicules transportant les matériaux.

Les travaux présentent également une incidence positive sur :
- L'**économie locale** (mobilisation des entreprises pour ces travaux, location de matériel TP, emploi d'intérimaires, hébergements, restauration).

***Effets sur le patrimoine culturel**
Des sites archéologiques peuvent être découverts au sein de l'emprise du projet. Ces sites seront alors surveillés pendant la phase travaux.

***Effets sur la sécurité et sur la circulation**
Les accès à la route de Grima en phase chantier seront réalisés dans la mesure du possible en premier de manière à avoir un axe routier fonctionnel qui sera utilisé lors de la période des travaux. Un plan de circulation sera mis en place afin de permettre la circulation au sein du périmètre d'étude, sur la base des routes et chemins existant à privilégier au maximum. Certains accès seront réservés au chantier, principe permettant de sécuriser le secteur. Une signalisation adéquate sera mise en place.

Analyse des incidences sur l'environnement en phase d'exploitation

***Incidence sur la biodiversité et les continuités écologiques**

Pendant la phase d'exploitation, les **incidences sont qualifiées de négligeables** sachant que des mesures peuvent être mises en œuvre afin de favoriser la fréquentation du quartier de Grima par des espèces faunistiques patrimoniales et remarquables en leur offrant des milieux et habitats favorables à leur bio-dynamisme. De plus, les espaces naturels à proximité du périmètre du projet peuvent être entretenus de manière à favoriser la persistance de certaines espèces floristiques patrimoniales et de préserver des habitats ouverts et semi-ouverts constituant des zones de nourrissage pour certaines espèces. Un parc paysager communal sera créé et permettra de compenser les impacts qui se produiront sur l'emprise du projet du secteur de Grima.

Le projet ne concerne aucune continuité écologique du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ou de la Trame Verte et Bleue (TVB). Ainsi, la phase d'exploitation du projet n'aura aucune incidence.

Incidences sur les terres, le sol, l'eau, l'air et le climat

Incidences sur les écoulements

Le projet a des impacts sur l'écoulement des eaux de surface puisqu'il intercepte l'ensemble des eaux du quartier de Grima et des surfaces imperméabilisées créées.

Afin de permettre une transparence hydraulique du bassin versant et de gérer les eaux provenant des surfaces imperméabilisées créées, des ouvrages sont prévus dans le cadre du projet d'aménagement du nouveau quartier. L'étude hydraulique du projet a été réalisée par le BET Eau et Perspectives. Ses recommandations ont été intégrées au projet.

Pollution saisonnière

Cette pollution correspond à une pollution consécutive à **l'utilisation de sels de déverglaçage** en hiver et de **produits phytosanitaires d'entretien**, essentiellement des herbicides utilisés pour limiter la croissance et la propagation de plantes dans certaines zones limitées où le fauchage serait impossible (par exemple, à proximité de panneaux de signalisation). La commune a demandé la mise en place d'un revêtement de type viagrip (adhérence renforcée) afin d'éviter d'avoir à intervenir en hiver notamment. , ce système évitera les pollutions saisonnières.

***Incidences sur le paysage**

Le projet inséré dans l'ancienne carrière veut se fondre dans son environnement naturel et poursuivre le rôle d'habitat d'une faune et d'une flore locale diversifiée. La végétalisation des toits « Canopée » avec des grimpantes bien adaptées et favorisant la biodiversité, comme le houblon, la clématite européenne ou le Chèvrefeuille des bois y contribuera fortement. Les gabions qui entourent la résidence offriront un support à quelques plantes hôtes comme le sedum album, le sedum sediforme, la valériane, la centaurea paniculata. Dans la même démarche, les arbres et arbustes à la périphérie des bâtiments ou très visibles du fait de leur hauteur font partie des espèces recensées sur le site. Les végétaux persistants seront privilégiés. On veillera à les associer pour créer un relief : contrastes des verts, différentes hauteurs. Ces végétaux participeront en outre à diffuser un parfum de garrigue sur l'ensemble du site. Le merlon proche des bâtiments 1 et 2 est végétalisé avec du lierre de variétés différentes présentant des contrastes de valeur pour créer de la profondeur. Un hydroseeding léger avec des graines de valériane par exemple pourra être envisagé. Le lierre constitue un habitat et un garde-manger intéressant pour la faune aviaire. L'engazonnement est remplacé par des tapis de couvre-sols méditerranéens, persistant, supportant un léger piétinement. Ce type de végétalisation présente de nombreux avantages : il est parfaitement adapté, ne nécessite pas de tonte et fleurit.

Globalement, il n'y aura aucun effet sur le grand paysage ni sur le paysage du vallon de Grima et de secteur de l'ancienne carrière. A terme, l'effet du projet sur les perceptions paysagères restera négligeable.

***Incidence sur les ressources naturelles**

Concernant l'alimentation en eau potable, et dans le cadre du PLU faisant état des ressources en eaux suffisantes, le projet s'intègre tout à fait dans les objectifs de la commune en terme de suffisance de distribution d'eau potable sur l'ensemble de son territoire. Etant donné que le réseau est attenant au secteur d'étude, le lotissement sera raccordé dans ajout de réseau supplémentaire.

Concernant la gestion des eaux usées, le projet sera raccordé au réseau communal ce qui évitera tout incidence sur la ressource en eau dans la mesure où le réseau communal est suffisamment dimensionné.

Les eaux de voiries seront traitées en amont d'un rejet dans le réseau d'eau pluviale ce qui évitera toute pollution éventuelle dans la nappe ou dans le réseau superficiel naturel.

***Incidences sur les nuisances et sur les déchets**
Dès la mise en service du nouveau quartier, les nuisances ne seront que modérées dans la mesure où la voirie au sein du quartier sera insérée entre des constructions limitant la propagation du bruit dans le reste du quartier. La fluidité de la circulation grâce à la nouvelle voirie limitera les nuisances ainsi que les pollutions liées à la circulation ralentie et aux embouteillages.

En termes de déchet, les services de ramassage et de traitement de déchets étant à proximité de l'air d'étude, lors de la mise en service du projet, le plan de gestion des déchets existant sera revu de manière à inclure l'enlèvement des déchets et leurs traitements au sein de la communauté de communes.

***Incidences sur le trafic et la circulation**
Le projet de requalification de la route de Grima permettra d'améliorer la circulation et la sécurité au sein du quartier de Grima. Les incidences du projet seront alors positives sur le trafic et la circulation au sein du quartier.

Le projet prévoit la mise en place d'une navette électrique utilisée comme transport collectif afin de desservir le quartier de Grima et de permettre aux résidents de se déplacer vers le centre-ville de Beausoleil.

***Incidences sur l'économie locale et la dynamique de quartier**

Le quartier de Grima étant principalement résidentiel, le projet induira un dynamisme social et économique avec l'arrivée d'une nouvelle population mixte en lien avec la résidence sénior et les logements à vocation locative et sociale.

***Incidences sur la qualité de l'air**

Dans la zone du projet les concentrations estimées sont en-deçà des valeurs règlementaires et critères nationaux de qualité de l'air français.

***Incidences sur l'ambiance acoustique**
Les bâtiments projetés devront satisfaire aux objectifs d'isolement acoustiques conformément à l'arrêté du 23 juillet 2013 pour les futurs logements.
Les investigations menées ont montré que ces données devront être égales ou supérieures à 30 dB pour les deux bâtiments projetés.
Ces isolements ont été calculés par rapport à la RD6007 (voie classée bruyante de catégorie 3) qui se situe à proximité du projet immobilier.
La prise en compte des nuisances sonores sera dès lors à adapter en fonction des évolutions de ce projet.

Mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser

THEMATIQUE	ENJEUX ET SENSIBILITE Rappel des enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement	MESURES PREVUES DANS LE CADRE DU PROJET					SUIVI ET COUTS DES MESURES	
		Type de mesures (*)		Descriptifs	Impacts résiduels négatifs	Mesures compensatoires		
		E	R					
Climat	Limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)		x	- Programme de réutilisation des matériaux sur place et de recyclage des matériaux en excès dans des structures adaptées - Limiter les GES en privilégiant les matériaux recyclés.	Non	Non	-	Coût intégré dans la phase étude
Topographie et pédologie	Gestion des matériaux de déblais et de remblais Utilisation des matériaux en place		X	- Utilisation des déblais pour les aménagements prévus au sein du programme. - Réserver la terre végétale provenant du projet et réutilisation comme remblais superficiel au maximum -Mise en décharge et retraitement des matériaux évacués	Faible	Non	Contrôle des volumes de matériaux importés sur site, du volume réutilisé dans le cadre du chantier et des volumes évacués.	Réservation et réutilisation des délais en remblais (terre végétale) : Prix unitaire : 7 € /m3
Géologie	Pas d'enjeu particulier	-	-	-	-	-	-	-
Hydrogéologie	Masse d'eau souterraine et superficielle dépendant du bassin versant du Littoral PACA L'aire d'étude se situe au sein du bassin versant hydrographique		x	- La présence d'un matériau absorbant dans les engins à moteur, - Le stationnement des engins de chantier en dehors des milieux naturels sans revêtement imperméabilisés, - La réalisation de travaux dans les talwegs/fossés de manière à limiter la production de Matières En Suspension (MES) vers les vallons recevant les eaux pluviales, - La prise de contact immédiate avec les services techniques de la commune en cas de soupçon de pollution des eaux souterraines et/ou de surface au sein du bassin versant hydrographique. -La gestion des eaux par rétention.	Faible	Non	Mesures spécifiques lors des travaux : Engins de chantier régulièrement entretenus et optimisation de leurs rotations	Cette mesure est difficilement chiffrable : elle sera incluse dans l'offre financière de l'entreprise réalisant les travaux, et son coût ne pourra pas être identifié en tant que tel. Certaines mesures peuvent être chiffrées : - matériaux absorbants : 2 à 10 €/m² Stationnement sur surface étanche : 8€/m²
Hydrologie			x					
Risques naturels	Risques de mouvement de terrain	x		Le projet s'inscrit au sein d'une zone à risque de mouvement de terrain chute de bloc. Les prescriptions du PPR sont prises en compte dans le cadre du permis de construire et des pièces techniques liées à la construction. Mise en œuvre de mesures de protection des falaises de la carrière (filets, murets de gabions, recul des bâtiments par rapport à la falaise)	Non	Non	-	Coût intégré dans la phase étude
Natura 2000	Site en dehors du réseau Natura 2000	-	-	-	-	-	-	-
Habitats naturels et flore	Enjeux sur la flore patrimoniale et sur les espèces			Conserver sur place les sols excavés et éviter			-Proscrire le déplacement des	Suivi de l'état de dispersion des

	envahissantes.		x	Mesure de ramassage manuel des sujets de flore envahissante. Mise en défens des stations à orchidées patrimoniale. Réouverture des milieux favorables aux orchidées. Recréation par plantation de Sédum des habitats favorable aux papillons	Faible	Oui	sols excavés en faveur des jardins et espaces publics évitant toute propagation des espèces envahissantes.	espèces envahissantes dans le quartier 500 €/an pendant 4 ans Suivi écologique de chantier : 500 €ÃHT par journée de suivi.
Faune	Enjeux forts sur les reptiles, les oiseaux, les mammifères volants et non volants. Enjeux modérés sur les mollusques patrimoniaux et sur les papillons	x	x	-Végétalisation des toitures et des façades favorisant la Nature en ville -Pose de nichoirs, de ruches, et d'hôtels à insectes, -Création de murets et de gabions accueillant ainsi un cortège de petite faune notamment des reptiles. -Capture des reptiles pouvant se trouver au sein des ruines ou autres milieux avant travaux -Limiter les pollutions lumineuses et orienter les luminaires vers le sol -Choisir des surfaces vitrées imprimées ou nervurées… évitant les collisions d'oiseaux -	Oui	-Recréation de milieux favorables aux reptiles.	-Suivi annuel des abris à avifaune afin de garantir l'efficacité de la mesure	Travaux de création des milieux à reptiles : inclus dans le cout des travaux généraux. Intervention d'un herpétologue avant les travaux pour la capture des espèces : 700 €HT /j. Suivi : 500 €/an pendant 4 ans Matériel/abris : 20 € l'unité
Trame verte et bleue	Les réservoirs de biodiversité situés autour de l'aire du projet peuvent être reliés par un cordon planté le long des bâtiments et par la conservation des espaces boisés autour du périmètre de projet.	x		Conservation des espaces boisés naturels autour de l'emprise du projet afin de préserver les continuités écologiques du secteur de Grima.	Non	Non	-Suivi et entretien du cordon végétalisé et de la zone de refuge	Cout intégré dans les travaux d'aménagements paysagers et dans le parti d'aménagement
Grand paysage Et paysage local	Conserver les vues existantes et améliorer la perception paysagère du secteur de Grima	x		-	Non	Non	-	Cout inclus dans les études paysagères et architecturales
Démographie et socio-économie	Dynamiser le quartier en proposant des logements mixtes.			-	-	-	Enquête sur le dynamise économique du quartier.	-
Patrimoine culturel	Pas d'enjeu particulier				-	-	-	-
Réseaux et sécurité	- Pas d'enjeu particulier sur les réseaux - Fluidification du trafic par la requalification de la route de Grima.	-			-	-	Etude de trafic et de circulation	
Qualité et cadre de vie	Zone soumise à peu de nuisances, peu de personnes exposées	x		- Présence d'absorbant dans les engins, - Préconisations concernant les engins de chantier et l'utilisation des filières de recyclage des déchets	Non	Non	-	S'agissant de protocoles de gestion des déchets à mettre en place sur le chantier, le coût de cette mesure est difficilement chiffrable.
Documents d'urbanisme Loi Littoral SDAGE RM Effets cumulés	Le projet reste compatible avec le cadre réglementaire			- Effets cumulés sur les orchidées, les papillons patrimoniaux et la malacofaune.	Oui	-Suivi des espèces d'orchidées, des papillons patrimoniaux. - Suivi scientifique de la malacofaune sur le secteur de Grima	-Suivi annuel des espèces	Intervention d'un écologue durant une période de 4 ans soit : 4* 3 journées à 700 €HT /j

Méthodes de prévision utilisées, auteurs de l'étude

***Bibliographie et consultation des acteurs sur le terrain**

Les travaux préparatoires à la campagne de terrain ont consisté, tout d'abord, à **consulter les différentes études, inventaires et cartographies concernant plus ou moins directement l'aire d'étude**. Cette étude bibliographique préliminaire a permis de prendre connaissance et de localiser les enjeux répertoriés sur l'aire d'étude : habitats naturels et espèces susceptibles d'être rencontrés, périmètres de protection réglementaires et contractuels (Natura 2000, etc.), périmètres d'inventaires (ZNIEFF), risques naturels, et tout autre enjeu répertorié.

Un ensemble de données bibliographiques ont été collectées : entre autres le SDAGE, le BRGM, EauFrance, Géorisques, DREAL PACA, INSEE, données communales, ATMO PACA.

***Les prospections de terrain :**

Les prospections de terrain ont pour but d'acquérir des données naturalistes et paysagères pour affiner, compléter et actualiser les données préalablement récoltées. Elles permettent d'obtenir une bonne connaissance du milieu naturel, d'identifier les continuités écologiques, et de visualiser les caractéristiques et perceptions paysagères du site étudié.

Le choix des dates de passage a été effectué en fonction des délais de l'étude et des périodes les plus favorables dans ce délai imposé.

Les espèces observées ont été déterminées sur écoute, à vue ou sur capture lors de parcours réalisés sur le terrain lors de 18 campagnes de prospection qui ont eu lieu :

*Faune et flore : 3 août 2018 18 septembre 2018 5 octobre 2018 9 novembre 2018 14 novembre 2018 13 décembre 2018 23 janvier 2019 8 février 2019 19 février 2019 7 mars 2019 18 mars 2019 11 avril 2019 27 avril 2019 5 mai 2019 19 mai 2019 19 juin 2019 2 juillet 2019 11 août 2019

*Paysage et habitats naturels : 26 novembre 2018 18 février 2019

*Effets cumulés : 3 passages 1ère quinzaine de février 2020

***Périmètre de prospection :**

Les prospections de terrain ont été conduites sur un périmètre englobant l'ensemble des parcelles accueillant le projet, les chemins et routes autour du périmètre et sur une aire élargie du périmètre de manière à appréhender le projet de manière globale au sein du quartier de Grima.

=> Protocole :

***Identification et hiérarchisation des enjeux**

L'interprétation des données collectées, complétées par les relevés de terrain, ont permis :
- de décrire la géographie des milieux,
- de définir les pressions subies par l'environnement dues aux activités humaines,
- d'identifier les enjeux environnementaux selon une approche thématique, transversale et territoriale.

Cet état initial a permis d'aboutir à une évaluation précise et une hiérarchisation des différents enjeux environnementaux de la zone étudiée.
L'intérêt patrimonial a été utilisé pour caractériser l'importance des habitats et espèces de l'aire d'étude. Ont également été intégrées à l'étude, les espèces fortement potentielles sur la zone d'étude (uniquement si elles constituent un enjeu local de conservation très fort, fort ou modéré).

***Difficultés rencontrées**

Des travaux de faible ampleur (dépôt de matériaux, sondages pédologiques, …) ont été réalisés au préalable du démarrage des travaux d'aménagement. Ces petits travaux ont été pris en compte dans le cadre des études environnementales. De plus, le site est actuellement occupé par des pots d'oliviers et autres essences en vue de les utiliser pour les revendre. Il s'agit d'un stockage effectué par les Services Techniques de Monaco suite à l'accord du propriétaire de la parcelle. La détection de la floraison des orchidées et les principales investigations menées sur la faune ont été contrariées par ces difficultés qui, toutefois, n'ont pas remis en cause la qualité des inventaires.

***Auteurs de l'étude**

***TINEETUDE INGENIERIE**
30 Chemin de Saint-Pierre
06620 LE BAR-SUR-LOUP
Tel : 09 84 49 22 00
Port : 06 84 75 62 01
Fax : 09 89 49 22 00
Mail : contact@tineetude-ingenierie.fr
Chef de projet : VENAT Séverine, ingénieure en environnement spécialisée dans l'analyse des écosystèmes et des milieux aquatiques. 18 ans d'expérience en bureau d'études en environnement, en charge d'évaluation environnementale.
Bureau d'études ayant signé la charte relative à la bonne conduite des évaluations environnementales :
« La charte d'engagement des bureaux d'études dans le domaine de l'évaluation environnementale est une démarche portée par le ministère et qui s'inscrit dans la continuité des travaux relatifs à la séquence éviter, réduire, compenser, découlant d'une obligation légale faite aux maîtres d'ouvrage d'éviter, limiter et compenser les impacts négatifs de leurs projets, plans ou programmes sur l'environnement. »

***BUROTIKA**
177 avenue de Pessicart
06100 NICE
Tel : 06 61 144 800
Mail : burotika@hotmail.com
Chef de projet : DEFFARGES Joss, naturaliste.